

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1911)
Heft: 108

Rubrik: Communications du Comité central

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SEKTION GENÈVE — SECTION DE GENÈVE.

Neues Aktivmitglied — Membre actif nouveau :

Herr William Müller, 6 avenue de la Motte Piquet, Paris VII.

SEKTION LAUSANNE — SECTION DE LAUSANNE.

Adressänderung — Changement d'adresse :

Herr Ulysse Dutoit, peintre, 3 avenue du Simplon, Lausanne.
(Ci-devant Montée-les-Recollets, France.)

SEKTION MÜNCHEN — SECTION DE MUNICH.

Sektions- und Adressänderung — Changement d'adresse et de section :

Herr Anton Stockmann, 6 Binzenauerstrasse, München (Herzog-Park). (Vormals in Sarnen, Sekt. Luzern.)

Aktivmitglied (Anmeldung) — Membre actif (Candidature) :

Herr Hans Brühlmann, Maler, Staffelberg, Stuttgart.

SEKTION PARIS — SECTION DE PARIS.

Es wurden aus dem Mitgliederverzeichnis gestrichen die Herren :

Ont été biffé de la liste des membres Messieurs :

Angst, Blatter, Boiceau, Eberhardt, Foretay, Fornerod, Marclay,
Ewert van Muyden, Schmied, Schwab.

SEKTION ZÜRICH — SECTION DE ZÜRICH.

Austritt — Démission :

Herr Neumann, Maler (Aktiv), Zürich.

Herr Hauser-Baiter (Passiv), Zürich.

Neue Passivmitglieder — Membres passifs nouveaux :

Herr Gustav Kruck, Baumeister, 36 Kirchgasse, Zürich I.

Frau C. Righini, 150 Klossbachstrasse, Zürich V.

Herr Stähelin-Bächtold, Waldmannstrasse 4, Zürich V.

Avis.

Messieurs les trésoriers des sections voudront bien se souvenir de la date du **15 mars** comme **dernier délai pour la remise des cotisations 1911 à la caisse centrale.**

Le trésorier central: **S. Righini.**

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

Les fournisseurs de matériel de peinture.

Le Comité central a pris connaissance d'une lettre des principaux fournisseurs de matériel de peinture, par laquelle ils s'engagent à accorder un rabais de 10 % sur tous les matériaux dont se servent les artistes, en tant qu'il s'agit de professionnels.

Congrès international d'artistes à Rome.

Le Comité central a délégué pour représenter notre Société au Congrès international des artistes à Rome MM. Hodler, Giron et Silvestre.

Estampe pour les membres passifs.

L'estampe de 1910 vient d'être livrée par M. Thomann à Munich et sera envoyée aux sections dans le courant du mois de mars. Celle de 1911 se fait maintenant par les soins de M. Cardinaux, qui la livrera vers la fin d'avril.

L'exposition de Genève en 1911.

Cette exposition aura lieu du 10 juillet au 25 août. Le règlement en sera publié dans le numéro d'avril de l'Art Suisse. Il est admis en principe, qu'autant que possible au moins une œuvre de chaque membre sera admise.

Nous engageons vivement nos membres à réserver à cette exposition de leurs meilleures œuvres, afin de faire une belle manifestation de notre Société. Cela est d'autant plus recommandable, que la Confédération subventionne cette entreprise de 2000 francs, et qu'un crédit pour les achats d'œuvres d'art aux expositions non officielles de 8000 francs a été réservé par la Commission fédérale des Beaux-arts.

Propriété intellectuelle et artistique.

Un rapport détaillé sur la nouvelle législation fédérale concernant la protection de la propriété artistique a été rédigé par M. Arthur Curti, docteur en droit. Cette pièce très intéressante et d'un intérêt vital pour les artistes suisses sera portée à la connaissance des membres dans un des prochains numéros de «L'Art Suisse.»

COMMUNICATIONS DES SECTIONS

Section de Neuchâtel.

Les membres sont priés de faire bon accueil au remboursement de 2 francs qui leur sera présenté prochainement, car ensuite d'une erreur, la cotisation centrale qui vient de leur être présentée, ne leur a été compté qu'à 8 francs, alors qu'elle est en réalité de 10 francs. C'est ce supplément que leur réclamera le remboursement.

Appel à tous les membres de notre Société.

Messieurs,

Vous n'ignorez pas que notre Société se trouve chaque année vis-à-vis de tâches toujours grandissantes et d'exigences allant sans cesse en augmentant.

Au point de vue purement administratif, nous avons un cahier de charges bien fourni pour les années prochaines, et je me borne à vous rappeler, que nous aurons à nous occuper d'une manière très intense de la nouvelle loi fédérale sur la protection des droits des artistes, que nous devons trouver des moyens de régler d'une manière équitable la grave question des concurrences artistiques, qu'il nous faudra, pour conquérir aux artistes suisses la place dans le monde des arts international auquel ils ont droit par leur nombre et leurs qualités, arranger encore bien des expositions à l'étranger, qui toutes ne se terminent pas, comme vous le savez, par un bénéfice. Enfin il faudra songer à organiser peu à peu notre secrétariat central, afin qu'il soit de plus en plus utile aux membres dans les difficultés quotidiennes de la vie des artistes, en le mettant à même de sauvegarder les intérêts privés envers les tiers malveillants ou insoucieux. Il nous faut une organisation forte, propre à sauvegarder les intérêts professionnels et artistiques de tous les membres, partout où le membre isolé est trop faible pour trouver gain de cause. Et surtout enfin, il faudra dès les mois prochains prendre une part active à la création de la caisse de retraite que discute maintenant le „Kunstverein“, tout aussi bien au point de vue administratif qu'au point de vue financier. Vous voyez que